Vos questions / nos réponses

demande information

Par Profil supprimé Postée le 03/10/2019 17:08

> Mon mari est toxicoman. La situation devient insuportable pour moi et fils de mon mari . Il vole les argent, depence beacoup , ne travaille pas. Nous manipule aussi de menace de suicide si je donne pas argent. Que je puisse faire
> merci de votre reponce Elena

Mise en ligne le 08/10/2019

Bonjour,

Nous ne disposons que de peu d'élément concernant votre situation. Vous nous décrivez des conséquences pénibles liées à la consommation de drogue de votre mari sans nous préciser par exemple depuis quand cela perdure ou la nature des produits consommés.

Nous allons tenter de vous apporter quelques conseils car nous comprenons bien que cette situation soit douloureuse à vivre pour vous, ainsi que votre beau-fils.

Ainsi, vivre auprès d'une personne dépendante à une drogue ou de l'alcool peut s'avérer difficile particulièrement au vu des éléments que vous nous décrivez: menace, chantage, vol...

Vous subissez ces agissements et êtes impuissante.

C'est pourquoi, il serait souhaitable que vous et votre beau-fils puissiez évoquer cette situation avec des professionnels en addictologie (médecin, psychologue, travailleurs sociaux..) pour être soutenus et réfléchir ensemble au moyen de vous protéger financièrement mais aussi psychologiquement.

Sachez qu'il existe des consultations spécialisées pour l'entourage des personnes dépendantes ayant besoin d'aide et de soutien.

Il s’agit de consultations confidentielles et gratuites que l’on trouve en Centre de Soin, d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Nous vous transmettons en bas de page, une adresse de CSAPA dans votre ville.

Vous trouverez également d’autres liens informatifs concernant la dépendance d’un proche, ainsi que des témoignages et un forum de discussion qui sont des outils aidants.

Enfin, sachez que vous pouvez contacter notre service par téléphone tous les jours de 8h à 2h du matin au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ou par tchat via notre site internet de 14h à minuit.

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Malaussena

10 avenue Malaussena
06000 NICE

Tél : 04 92 03 21 50
Site web : www.chu-nice.fr
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Accueil du public : Lundi : 9h15 à 12h30 et 13h30 à 16h-Mardi : 9h30 à 12h30 et 13h30 à 17h-Mercredi : 9h15 à 12h30 et 13h30 à 17h-Jeudi :10h30 à 12h30 et 13h30 à 17h-Vendredi : 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Consultat° jeunes consommateurs : De 12 à 25 ans. Sans rendez-vous : le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30. Sur rendez-vous les autres jours de la semaine
Substitution : Tous les jours de 9h30à 12h30 sauf le jeudi

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- comment aider un proche?

Autres liens :

- Forums Drogues info service
- Témoignages Drogues info service